

## **Impôts, taxes et factures diverses**

### **Modalités d'encaissement pour 2025**

Le service des finances propose les modalités d'encaissement suivantes pour l'année 2025 :

#### **1. Impôt communal 2025**

- Payable en 9 tranches (env. 100%) du 30.06.2025 au 28.02.2026
- Le TGEÇO (terme général d'échéance communal) : 30.06.2025
- Les taux selon l'ordonnance DFIN du 7 novembre 2014 (version entrée en vigueur le 01.01.2024) relative à la perception des créances fiscales, soit :  
3.75% pour l'intérêt moratoire  
0.25% d'intérêt rémunérateur bonifié sur les acomptes payés de manière anticipée y compris en un seul versement  
0.25% sur les montants payés en trop lors du décompte

Il n'y a pas d'encaissement, ni bonification d'intérêts en-dessous d'un montant calculé d'intérêt de CHF 10.00.

Tolérance générale fixée à 10 jours.

#### **2. Contribution immobilière 2025**

A facturer en septembre avec échéance au 30.11.2025 (possibilité de payer en 2x au 31.10 et au 30.11. sans frais)

#### **3. Taxes non-pompier 2025**

A facturer en janvier 2026 avec échéance à 30 jours (réception des attestations d'étudiants/apprentis acceptée jusqu'à fin février 2026).

#### **4. Factures d'eau/épuration**

Facturation d'un acompte (60% de la facture finale de 2024) en juillet 2025 et décompte final, suite aux relevés des compteurs, en janvier 2026

**Factures (acompte et finale) envoyées aux propriétaires inscrits au Registre foncier.**

#### **5. Facturation des déchets**

En janvier 2026

#### **6. Taxe pour la détention d'un chien**

Selon le règlement communal, la taxe est fixée à CHF 75.- par chien pour l'année 2025.

A facturer en septembre avec échéance à 30 jours (envoi avec les factures de la contribution immobilière)

Aucune facturation si le chien est mort ou départ dans le 1<sup>er</sup> trimestre ou pour les arrivées durant le 4<sup>ème</sup> trimestre

#### **7. Frais de rappels**

1<sup>er</sup> rappel : CHF 0.00

2<sup>ème</sup> rappel : CHF 20.00

Pas de 3<sup>ème</sup> rappel

Dernier avis avant poursuite en recommandé : CHF 40.00

**Approuvées en séance du Conseil communal le 6 janvier 2025**

Le Syndic  
Patrick Gendre



La secrétaire  
Anne Caille